Introduction au document cadre à l'usage des enseignants d'études autochtones (M-4)

Encadrement Objectif du document

Études autochtones : document cadre à l'usage des enseignants des années primaires (M-4) vise les objectifs généraux qu'Éducation et Formation professionnelle Manitoba demande aux écoles d'aborder par l'intégration de perspectives autochtones dans les programmes d'études. Il s'agit d'un cadre conceptuel portant sur l'utilisation des ressources documentaires des enseignants d'études autochtones des niveaux primaire, intermédiaire et secondaire. Le Document cadre à l'usage des enseignants établit les résultats d'apprentissage des élèves par rapport aux cultures des Premières Nations et des Métis. Son objectif est de permettre à chaque élève de vivre des expériences signifiantes et pertinentes, ainsi que de favoriser le développement d'attitudes positives envers les peuples des Premières Nations et des Métis. Ce document cadre vise également à faciliter l'intégration par les écoles de perspectives autochtones dans les programmes scolaires, à permettre aux élèves d'apprendre l'histoire du Manitoba et du Canada avant l'arrivée des Européens et à faire connaître la perspective des peuples autochtones depuis cette époque.

Le *Document cadre à l'usage des enseignants* sert de cadre conceptuel aux enseignants qui se servent de ressources documentaires portant sur les études autochtones. Ces ressources donnent aux enseignants un contexte historique de la position des Autochtones sur certains dossiers et leur suggèrent des façons de développer des habiletés et des attitudes qui permettront aux élèves de devenir des citoyens avisés, réfléchis et responsables.

La nature de cette matière

Les études autochtones traitent des façons particulières qu'ont les Autochtones de percevoir le monde qui les entoure. Elles sont axées sur les philosophies de la vie des Autochtones, ainsi que sur la façon dont ces dernières déterminent leur façon d'aborder les questions, d'établir des priorités et d'interpréter les événements qui les touchent directement.

La philosophie

Ce document cadre part du principe que l'acceptation de diverses cultures bénéficie à tous les citoyens d'une société pluraliste. Il met l'accent sur la philosophie autochtone traditionnelle en matière d'éducation. Il est important que les enseignants qui utilisent le document comprennent cette philosophie et qu'ils s'efforcent de rendre leurs approches pédagogiques compatibles avec les stratégies suivantes :

- encourager tout particulièrement l'aspect de l'enquête et de la découverte de la part des élèves et de l'enseignant;
- mettre l'accent sur le processus plutôt que sur les conclusions à obtenir;
- percevoir l'enseignant comme facilitateur, personne-ressource et enquêteur de faits auprès des élèves;
- attacher de l'importance aux résultats d'apprentissage cognitifs et effectifs des élèves, plutôt que de chercher à couvrir une multitude de détails;
- se concentrer sur les activités, les valeurs et les actes des gens plutôt que sur les lieux, les objets, les dates et les noms;
- établir des objectifs divers (la recherche, la réflexion, la connaissance, le comportement et la participation sociale);
- favoriser des modules d'enseignement adaptés aux perspectives et aux besoins locaux.

Les stratégies d'enseignement devraient se conformer aux principes suivants :

- se fonder sur l'apprentissage antérieur pour proposer un apprentissage nouveau;
- expliquer aux élèves la signification et l'importance des activités;
- faire en sorte que les élèves soient impliqués dans leur processus d'apprentissage;
- donner aux élèves plus d'occasions d'échanger des idées entre eux.

Le but

Le but de présenter les perspectives des Premières Nations en intégrant les études autochtones dans le programme d'études est de permettre à l'ensemble des élèves de mieux comprendre et respecter l'histoire, les cultures et les modes de vie contemporains des peuples autochtones, ainsi que de les aider à se former des opinions pondérées par rapport aux enjeux qui touchent les peuples autochtones. Le programme vise également à permettre aux élèves autochtones de développer une identité personnelle positive en apprenant leur histoire, leurs cultures et leurs modes de vie contemporains au sein d'un milieu d'apprentissage favorable. Idéalement, les élèves devraient acquérir des connaissances qui ont un rapport avec les valeurs des peuples autochtones. Ils devraient également avoir l'occasion de développer des modes de penser, des sentiments et des comportements qui leur permettront de participer de façon plus active et efficace dans une société qui évolue. Les élèves autochtones doivent avoir accès aux ressources qui leur permettront de faire partie des réalités civiques et culturelles particulières de leurs communautés.

Bien que les élèves autochtones participent à leur culture et apprennent à mieux la connaître, ils ne sont pas nécessairement des experts de cette culture. Le niveau de compréhension de la culture et des traditions autochtones variera selon la famille. Il se peut que le niveau de connaissance des élèves autochtones en ce qui a trait à leur culture ne dépasse pas celui des autres élèves. En revanche, s'ils connaissent bien leur culture, toute la classe peut en profiter.

La structure

Le *Document cadre à l'usage des enseignants* contient des lignes directrices générales pour aborder les perspectives, les dossiers, les connaissances et les résultats d'apprentissage relatifs aux Autochtones dans le contexte des sciences humaines. Son but est de guider les enseignants dans l'élaboration de plans de leçons spécifiques adaptés aux études autochtones. Il est possible d'ajouter un nouveau document cadre ou de modifier les documents cadres actuels sur une base annuelle afin de s'adapter aux nouvelles exigences en matière de cours.

Les documents-ressources pour les études autochtones doivent être utilisés conjointement avec le matériel de sciences humaines correspondant à l'année en question. Les unités qu'ils contiennent permettent aux enseignants de se concentrer sur une perspective autochtone pour chaque unité du programme d'études de sciences humaines et fournissent des questions pertinentes.

Ce document est centré sur une matière et décrit les résultats et les normes que les élèves sont censés atteindre et maîtriser en ce qui concerne les études autochtones. Il ajoute une perspective autochtone au programme d'études de sciences humaines et fournit un contexte d'intégration de cette perspective dans d'autres matières.

Les documents-ressources du programme d'études autochtones correspondent à trois niveaux : les années primaires, les années intermédiaires et les années secondaires. Les documents de chacun de ces niveaux respectent le programme d'études de sciences humaines, tout en ajoutant un volet autochtone à chacune des unités d'études. Chaque niveau comprend des thèmes axés sur les unités d'études en sciences humaines, ainsi que des unités supplémentaires qui renforcent la perspective introduite au niveau scolaire en question.

Les unités sont censées être incorporées dans le programme d'études de sciences humaines et doivent servir à répondre aux préoccupations et aux questions jugées pertinentes par les éducateurs, les enseignants et les élèves, sur le plan local. Les enseignants peuvent se servir du contenu et des perspectives autochtones tirés de ces unités pour améliorer le programme d'études de sciences humaines ou pour introduire des perspectives autochtones dans d'autres matières comme le français et les sciences. Tout en tenant compte des intérêts et des besoins de la communauté et des élèves, les équipes locales d'élaboration des programmes peuvent combiner des matières, des activités ou des unités, ou même en rayer, de façon à obtenir des cours proposés par l'école et adaptés à la réalité scolaire locale.

Au cours des années intermédiaires, niveau auquel les cours peuvent être proposés par l'école, les unités correspondant à une année particulière peuvent former une matière scolaire.

Au niveau secondaire, les écoles peuvent élaborer un cours en études autochtones à partir des diverses unités d'études proposées dans le document-ressource des études autochtones.

Le présent document ainsi qu'Études autochtones : document-ressource à l'usage des enseignants des années primaires (M-4) doivent être consultés conjointement avec le matériel prescrit pour le programme d'études des sciences humaines.